

REGLEMENT de L'OFFICE des LIVRES PEEP

Art 1 : Les livres nécessaires aux élèves du lycée sont mis à la disposition des familles selon une formule **vente puis rachat** pour les sections générales **ou location** pour les Bac professionnels. Ils peuvent être neufs ou d'occasion.

Seuls les membres de l'association à jour de leur cotisation peuvent bénéficier de ce service.

Art 2 : La liste des livres retenue sera celle arrêtée par le chef d'Etablissement et le Conseil d'enseignement.

En aucun cas, les parents ne devront accepter qu'un professeur change ou rajoute un livre à la rentrée.

Manuels vendus

Art 3 : En fin d'année scolaire, seuls seront rachetés **avant la fermeture annuelle** les livres retenus par le Conseil d'enseignement du lycée pour l'année suivante.

Art 4 : La reprise tient compte de l'état des manuels. Pour conserver toute leur valeur à vos livres, prenez en soin, **couvrez-les**, n'y portez aucune inscription.

Art 5 : Redoublants : Vous conservez vos manuels, vous ne réglez que l'adhésion (sauf changement de livres, nous consulter).

Manuels loués

Art 6 : En fin d'année scolaire, **tous les ouvrages doivent obligatoirement être rendus à l'office des livres.**

Les élèves passant en classe supérieure **et les redoublants** doivent renouveler leur inscription et acquitter une nouvelle location pour avoir leur collection.

Art 7 : Afin de conserver les livres en bon état, **ils devront être couverts.**

Art 8 : Tout manuel détérioré ou perdu sera facturé au tarif en cours.

Art 9 : Tout élève quittant l'établissement en cours d'année doit obligatoirement restituer sans délai les livres dont il est locataire.

=====

Art 10 : Nous commandons nos livres mi-juillet en fonction des inscriptions. **Seuls les élèves inscrits avant le 14 juillet 2018** auront leur collection assurée à la rentrée.

Les retardataires seront servis dans la mesure des stocks disponibles. Les livres manquants seront commandés et distribués ultérieurement.

Art 11 : Les prix de vente et de location sont fixés par une commission désignée par le Comité de la PEEP

Réservation et inscription impératives avant le 14 juillet 2018

OFFICE des LIVRES PEEP : 19 rue Thore 40100 DAX tél : 05 58 74 80 01

**Ouvert du 1^{er} juin au 19 octobre 2018 du lundi au vendredi
de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h 00.**

ATTENTION !!!

**du 18 juin au 13 juillet et du 27 août au 7 septembre 2018
ouverture sans interruption de 9h à 17h du lundi au vendredi**

Fermeture annuelle : du 14 juillet 2018 au 26 août 2018 inclus